

2108BDI_10055_ Marché de Services relatif au « Recrutement des prestataires pour la mise en œuvre des actions de Formation à l’Enabel au Burundi ».

APERÇU DES QUESTIONS ET REPONSES

Références au CSC	QUESTIONS POSEES	REPONSES
2.8 Quantité (page 15)	Les deux extrêmes de référence (30.000£ et 140.000£) sont-ils indiqués comme plafond (minimal et maximal) d’un seul lot ou bien ça concerne tout le marché ?	Ces valeurs concernent tout le marché et non un seul lot.
5.5.1. Dates, lieu et durée (délais d’exécution) souhaitées (Page 35 du CSC)	<i>Est-ce que c’est de la part du soumissionnaire d’établir la durée réelle de chaque thématique dans son élaboration du plan de travail provisoire ou c’est au Pouvoir adjudicateur de déterminer la durée de chaque thématique/lot vue le temps alloué aux activités de formation ?</i>	Un expert est sensé savoir les éléments clés qui feront objet de formation en chaque thématique, la durée nécessaire pour dispenser la formation conformément au cahier des charges pour chaque thématique et l’ensemble des thématiques et alors de tout le lot concerné.
6.2 Formulaire d’offre – Prix (Pages 41 du CSC)	<i>Comme il est indiqué que le soumissionnaire calculera les coûts forfaitaires globaux sur chaque thématique/lot hors TVA, comment va-t-il remplir les deux lignes en pointillées ci-dessus s’il n’en a pas calculé ? Des éclaircissements des données à mettre dans des lignes pointées s’avèrent nécessaires ?</i>	Voir 3.4.3.1 Eléments inclus dans le prix. Liste non exhaustive. Chaque prix unitaire et global de chaque Thématique est forfaitaire incluant tous les coûts. C’est pourquoi la quantité mentionné dans l’inventaire est (1), chaque thématique constitue un poste du lot concerné. Le prix unitaire est égal le prix total de la thématique et le prix du lot est la somme des thématiques qui le composent.

		Le formulaire d'offre doit être complété et signé par le mandataire du soumissionnaire.
6.3 Inventaire (le même pour chaque lot) (Page 42 du CSC)	<i>Si c'est un coût forfaitaire pour chaque thématique, est-il possible de nous éclairer sur les données à mettre dans les trois dernières colonnes?</i>	Voir Réponse du 6.2
6.8. Documents à remettre – liste exhaustive (Page 51 du CSP)	<i>Ici, quand on parle de la déclaration du CA, s'agit-il des copies des déclarations annuelles faites à l'OBR ou bien c'est une déclaration rédigée par le soumissionnaire lui-même pour prouver sa capacité de gestion économique et financière de tel montant ?</i>	Il s'agit des copies des déclarations annuelles faites à l'OBR pour les locaux et non sa simple déclaration qui n'est pas prouvée
	<i>S'agissant de la preuve de solvabilité financière, quel document clé exigé pour ce point ?</i>	C'est au soumissionnaire de prouver sa solvabilité et non sa simple déclaration.
	<i>S'il arrive que le soumissionnaire postule pour les 4 lots, va-t-il le montre dans une seule offre technique ou bien chaque lot doit avoir son offre technique et financière séparément ?</i>	Un soumissionnaire peut remettre une offre pour quatre lots mais ne peut être attributaire que de deux lots au maximum. Ce qui montre qu'il ne peut que remettre une offre technique et financière pour chaque lot. S'il met tous les lots dans une même offre, il doit indiquer chaque fois où commence chaque lot par un titre lisible..
	<i>Pour le dépôt, il est mentionné que le soumissionnaire va signer une attestation de dépôt, s'agit-il d'une attestation rédigée par lui-même pour une attestation se trouvant au poste</i>	Voir 3.4.4 C'est contre signature de dépôt des offres. Chaque soumissionnaire devra signer le dépôt des offres sur une fiche prévue au bureau de dépôt. Sa signature atteste qu'il a déposé une offre.

	<i>de réception des offres, laquelle attestation il aura sa copie ?</i>	
--	---	--